



Taxe d'habitation sur logement vide

Par **LauKo**, le **10/12/2008** à **10:35**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans les yvelines, depuis début novembre 2005. Je n'y habite pas et le logement est vide depuis son achat.

En 2006, je n'ai pas payé de taxe d'habitation car rien ne m'a été demandé.

En 2007, je n'ai pas payé de taxe d'habitation car j'ai fourni une lettre EDF signifiant que le logement ne consommait pas d'électricité.

En 2008, je pensais obtenir une seconde annulation de ma taxe d'habitation mais je suis tombé sur un agent de l'état imperméable à mes justifications.

Suis-je vraiment obligé de payer cette taxe d'habitation, d'autant plus que je suis victime d'un dégat des eaux depuis fin janvier 2007 sur ce même logement ?

D'avance merci pour vos conseils.